



## **PROJET D'APPEL A CANDIDATURE FETE DU PRINTEMPS 2024**

Chaque année, la ville de Livry-Gargan organise la fête du printemps. Depuis 2020, Livry-Gargan est labellisée « Ville amie des animaux » par la Région Île-de-France, avec une patte. La place de l'animal en ville ne cesse de croître et la demande de contact avec la nature de la part des citoyens aussi. C'est pourquoi cette année la ville a choisie d'organiser la fête du printemps 2024 sur le thème de l'animal en ville. Des animations pourront avoir lieu autour de la biodiversité, du bien-être animal, de la ferme agricole.

La commune a identifié un emplacement pouvant accueillir 5 stands de vente.

Ces commerces non sédentaires devront obtenir un permis de stationnement pour la journée du 06 avril 2024 et seront sélectionnés au terme d'une procédure de mise en concurrence conformément à l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

### **I – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE**

L'appel à projet pour occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique est mis en place par la Ville de Livry-Gargan sise 3 Place François-Mitterrand - BP 56 - 93891 LIVRY-GARGAN, représenté par Monsieur Le Maire, Pierre-Yves Martin.

### **II – CONTEXTE ET OBJET DU PROJET**

#### **Contexte**

La ville souhaite proposer des stands de vente d'accessoires pour animaux durant l'événement (colliers, friandises, jouets, harnais etc.).

Les commerces non sédentaires devront obtenir un permis de stationnement pour la journée du 06 avril 2024 et seront sélectionnés par une commission ad hoc sur la base du dossier de candidature.

#### **Objet du projet**

Le présent document a pour objectif de définir les conditions d'exploitation et de candidature pour des emplacements de vente d'accessoires pour animaux sur le domaine public de la ville de Livry-Gargan pour le samedi 06 avril 2024.

La Mairie proposera un emplacement aux lauréats.

La prestation devra proposer une offre d'accessoires de qualité et de préférence réalisés de manière artisanale. Une attention particulière sera également portée à la qualité esthétique des stands. Le prestataire devra proposer des prix en cohérence avec les attentes de la clientèle.

### **III. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'OCCUPATION DES EMPLACEMENTS**

#### **Conditions d'occupation et d'exploitation**

Le stand de vente devra être présent sur son emplacement de 11h à 18h30, selon les modalités suivantes :

- Accès pour le public : 11h00 à 18h30
- Installation : A partir de 08h30
- Départ du commerce : au plus tard à 19h30

Les candidats retenus devront veiller impérativement à assurer la collecte de leurs déchets de fonctionnement. Les emplacements devront être laissés propres et sans détritus à l'issue du créneau utilisé.

#### **Redevance et durée de l'autorisation**

L'emplacement proposé donne lieu à la redevance suivante :

- Par emplacement et par créneau journalier : 15 €

Cette redevance est fixée par le Conseil municipal de la Ville de Livry-Gargan.

Les commerces sélectionnés obtiendront une autorisation de stationnement à titre précaire pour la journée.

### **IV. CANDIDATURE**

#### **Retrait du dossier**

Le dossier d'appel à candidature comprend les pièces suivantes :

- Le présent cahier des charges et ses annexes

Le dossier d'appel à candidature est en accès libre sur le site de la Ville de Livry-Gargan

#### **Dépôt du dossier**

Le dossier de candidature sera déposé sous format dématérialisé par mail à l'adresse : [agenda21@livry-gargan.fr](mailto:agenda21@livry-gargan.fr)

### **Contenu du dossier de candidature à remettre**

Le dossier transmis devra contenir l'ensemble des documents suivants :

- Présent cahier des charges, daté, signé et paraphé
- Formulaire de demande d'emplacement (annexe ci-jointe à compléter) daté et signé
- Charte signée (annexe ci-jointe à signer)
- Justification du statut de commerçant (carte)
- Extrait KBis/RM datant de moins de 3 mois
- Photocopie de la carte d'identité en cours de validité de la personne physique par laquelle ou par l'intermédiaire de laquelle l'emplacement est demandé
- Attestation d'assurance civile professionnelle
- Photos des réalisations (affichage des prix compris)

Tout dossier incomplet sur la base de la liste ci-dessus ne pourra être pris en compte pour l'attribution des emplacements.

### **Examen des candidatures**

Les candidatures complètes seront examinées par une commission d'attribution ad hoc composée par exemple de :

- Monsieur Le Maire
- L'Elu de la Ville en charge du développement durable et de la propreté urbaine
- Un représentant de l'association des commerçants
- Un représentant du CESEL (Conseil Economique, Social et Environnemental Local)

La commission examinera les demandes en fonction des critères suivants :

1. Qualité des produits : l'exploitant devra privilégier des produits de qualité et artisanaux ;
2. Gestion des déchets : privilégier l'utilisation d'emballages dégradables ou réutilisables, ainsi que le savoir-faire en matière de protection de l'environnement et de tri sélectif des déchets.
3. Compatibilité de l'offre avec les contraintes techniques de l'emplacement proposé
4. Qualité esthétique du stand
5. Les gammes de prix pratiqués

### **Attribution des emplacements**

L'attribution se fera sur la base des critères listés précédemment.

Les décisions d'attribution des emplacements seront notifiées aux intéressés par courrier.

Date limite de réception des candidatures : 11 mars 2024 à 12 heures.

## **V. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires d'ordre administratifs et techniques auprès de :

Mme Camille THIAUDIERE

Service développement durable

Email : Agenda21@livry-gargan.fr

J'ai pris connaissance des conditions particulières du cahier des charges qui seront reprises dans l'arrêté du Maire portant autorisation d'occupation du domaine public si ma candidature était retenue.

Livry-Gargan, le

Signature du candidat :

## FICHE D'INSCRIPTION

**Fête du printemps 2024**  
**Samedi 06 avril 2024**

Parc Lefèvre : 31 rue Léon Jouhaux - 93 190 Livry-Gargan

Nom commercial : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de l'exposant : \_\_\_\_\_

SIRET/ SEREN \_\_\_\_\_

Immatriculation au RC : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ Courriel (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Produits exposés + quelques photos : \_\_\_\_\_

Besoin en matériel : \_\_\_\_\_

Besoin en électricité : \_\_\_\_\_

**Conditions de location pour 1 journée (électricité + tables et chaises fournies) : gardiennage assuré**

1 barnum (3 mètres) : 15 € (précisez le nombre de barnums souhaités)

**Pièces à remettre** : Kbis (moins de 3 mois), CNI, carte de professionnel, attestation d'assurance RC

**Mode règlement** : à réception de l'avis de la somme à payer, vous devrez effectuer votre règlement auprès de la Trésorerie-Service de Gestion Comptable (SGC) du Raincy CS 1001, située 22 allée de l'Eglise - 93340 Le Raincy.

Fait à :

Le :

Signature :

Fiche d'inscription et documents à retourner avant le **11 mars 2024** par mail au

Service Développement Durable : [agenda21@livry-gargan.fr](mailto:agenda21@livry-gargan.fr)